



COMMUNE DE SAINT-CYR-L'ÉCOLE

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

EN DATE DU 8 AVRIL 2026

L'an deux mille vingt-six, le huit avril à vingt heures, le Conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique sous la présidence de Madame Sonia BRAU, Maire.

Présidence : Mme Sonia BRAU, Maire

Présents : Mme Sonia BRAU, M. SAMAMA Joseph, Mme DUCHON Lydie, M. LANCELIN Henri, Mme MARVIN Sophie, M. de NAZELLE Jérôme, Mme BARRÉ Anne, M. DANTAS Isidro, Mme KHALDI Olga, M. BOIRE Vladimir, Mme BULLIER Jessica, M. JOURDAN Yves, M. DEGROOTE Georges, Mme ROUSSEAU Marie-Laure, M. CREMER Etienne, Mme GRATECAP Karine, M. BELLOTTI Cédric, Mme LACROIX Graziella, M. PERUCH Stéphane, Mme SANDRIN Clara, M. CLAIREMBAULT Freddy, M. Vincent VICTOR, Mme DOUET Flore, M. ANELLI Dominique, Mme LAMARRE Maggy, M. BELKACEM Mehdi, Mme DULONGPONT Lydie, M. CAPRONI Christophe, Mme RAZIK Sophie, M. GHERRAS Bilal, Mme DELARUE Camille, M. PRUDENT Jérôme, Mme BENHEMMA Sandra

Absents excusés : Mme Virginia DA SILVA pouvoir à Mme Jessica BULLIER, Mme QUINTARD Joselyne pouvoir à M. Etienne CREMER,

Secrétaire : Mme SANDRIN Clara

Nombre de conseillers municipaux		
En exercice	Présents	Votants
35	33	35

Réf. : 2026/04/12 – OBJET : Fixation des conditions de dépôt des listes des candidats à l'élection des membres de la Commission d'Appel d'Offres (CAO).

Le Conseil municipal,

Vu les articles L.1411-5, L.1414-2, L.2121-29, D.1411-3 à D.1411-5 du Code général des collectivités territoriales

Considérant qu'il y a lieu de fixer les conditions de dépôts des listes des candidats titulaires et suppléants, préalablement à l'élection des membres de la Commission d'Appel d'Offres

Accusé de réception en préfecture
078-217805456-20260408-2026-04-12-DE
Date de réception préfecture : 16/04/2026

Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur et délibéré,

DELIBERE

Article 1 : Pour l'élection de la Commission d'Appel d'Offres, composée en application de l'article L.1411-5 du Code général des collectivités territoriales, de l'exécutif de la collectivité territoriale concernée habilité à signer les marchés publics (le Maire en l'espèce pour la commune, président de droit ou son représentant), de 5 membres titulaires et de 5 membres suppléants de l'assemblée communale élus en son sein, au scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage, ni vote préférentiel, à bulletins secrets (sauf si le conseil municipal décide à l'unanimité de ne pas procéder à cette désignation suivant ce mode de scrutin, en application de l'article L.2121-21 alinéa 4 du Code général des collectivités territoriales), **décide à l'unanimité** que le dépôt des listes de conseillers municipaux sera effectué auprès du Maire la veille de la date de la prochaine séance de l'assemblée communale, au plus tard à 16 heures, par un message électronique à l'adresse : cabinetdumaire@saintcyr78.fr

Article 2 : **Indique** que ces listes, peuvent comprendre moins de noms qu'il n'y a de sièges de titulaires et de suppléants à pourvoir.

Article 3 : **Accepte** toutefois, que les listes en présence comprennent plus de noms qu'elles n'obtiendront a priori de sièges afin qu'en cas de remplacement d'un membre titulaire, celui-ci soit remplacé par le suppléant inscrit sur la même liste et venant immédiatement après le dernier titulaire élu de ladite liste. Le remplacement du suppléant devenu ainsi titulaire sera assuré par le candidat inscrit sur la même liste immédiatement après ce dernier.

Pour extrait certifié conforme et publié en ligne le : **16 AVR. 2026**

Sonia BRAU

Maire

A blue circular official stamp of the Mayor of Saint-Cyr-l'École is partially obscured by a large, stylized blue ink signature.

Clara SANDRIN

Secrétaire de séance

A blue circular official stamp of the Secretary of the Council of Saint-Cyr-l'École is partially obscured by a blue ink signature.

Accusé de réception en préfecture
078-217805456-20260408-2026-04-12-DE
Date de réception préfecture : 16/04/2026